

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT DE  
PRIVAS

**EXTRAIT**

DU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'AUBENAS - VALS

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le vingt neuf Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Fêtes de Bise à GENESTELLE, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

**La séance est ouverte à 19H40 en présence de :**

**PRESENTS :** Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT, A. LOYET** (procuration de **G. JALADE**), **R. MASSEBEUF** (procuration de **R. ROURESSOL**), **A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), **E. JOURET, R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, A. PIERRE** (procuration de **J. JULY**)

Mesdames **N. PRAT** (procuration de **R. ROUX**), **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **A. BASTIDE**), **N. BERTRAND** (procuration de **S. HEZARD**), **F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON**.

*Et en présence de Monsieur Y. BERNARD, suppléant.*

**ABSENTS :** **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND.**

**R. MASSEBEUF** est nommé secrétaire de séance.

Date de l'affichage  
Par extrait de la présente  
Délibération

Le

Objet de la délibération :

Appel à projets CPER (contrat de plan Etat/Région 2007/2013) :

Un 2ème appel à projets a été lancé par la Préfecture de Région sur crédits FNADT avec une date limite de dépôt des dossiers au 1/08/2009, notamment sur la thématique

↳ Services à la personne.

en privilégiant , comme pour la précédent une approche territoriale et fédératrice qui doit répondre à un ou plusieurs axes :

- renforcer l'offre de santé dans les territoires peu ou pas pourvus en accompagnement des projets d'investissement ;
- créer de nouveaux services adaptés à la spécificité de la population locale ;
- favoriser les démarches technologiques innovantes renforçant le lien social notamment en direction des populations âgées et /ou handicapées et en complémentarité des dispositifs institutionnels ;
- accompagner le démarrage de projets d'animation pour une durée maximum de 3 ans (échelon intercommunal) ;
- soutenir des actions d'ingénierie ou études indispensables à la réalisation d'opérations territoriales.

En conséquence, les actions doivent être présentées par un EPCI qu'il agisse en tant que « chef de file » pour d'autres maîtres d'ouvrage ou qu'il en soit le maître d'ouvrage direct.

Compte tenu des délais très courts, la CCPAV s'est positionnée sur cet appel à projet en qualité de porteur « chef de file » pour soutenir des projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il convient toutefois de confirmer par délibération notre position de chef de file en soutien des dossiers ci-après exposés.

1. L'aménagement d'un espace extérieur d'animation inter générationnelle sous maîtrise d'ouvrage du CCAS de VESSEAUX.

Montant du projet : 60 000 € - Demande au titre du FNADT : 42 000 €

(Projet en lien avec l'extension / restructuration de l'EHPAD Bon repos)

## Résumé du projet :

**Le CCAS de Vesseaux** restructure et développe « la Maison Bon repos », EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes).

Le nouvel établissement comprendra 12 places en CANTOU (espace de soins psycho gériatriques) dont 2 en accueil de jour – 40 places en EHPAD et 28 chambres en résidence service.

Sur le site d'implantation du projet de Vesseaux est prévu, sur un terrain appartenant à la commune et mis à la disposition de l'EHPAD, l'aménagement d'un espace extérieur de 320 m<sup>2</sup> comprenant :

- une aire de jeux d'enfants aménagée de 50 M<sup>2</sup>: accès libre aux familles de la commune et à celles des résidents
- la création et l'équipement d'une animalerie de 100 M<sup>2</sup> : un espace mini ferme pour les personnes âgées désireuses de participer à l'entretien des animaux (nettoyage de l'étable, nourrissage ...)
- la création et l'équipement d'un jardin horticole de 170 M<sup>2</sup> avec des jardinières de hauteurs différentes pour l'accessibilité aux personnes âgées désireuses de participer à l'embellissement de leur environnement et lieu de vie. Ces espaces permettront d'organiser des ateliers « nature » pour les personnes âgées résidentes Bon repos qui seront également ouverts aux enfants (tranche d'âge 4-10 ans) et aux personnes âgées non résidentes.

L'objectif est de permettre aux personnes âgées

- d'une part de pratiquer des activités physiques et psychosociales qui participeront à la prévention des complications liées aux pathologies de l'âge
- d'autre part de rompre leur isolement en favorisant la rencontre entre les générations et la mixité des publics du 3<sup>ème</sup> âge grâce à une ouverture sur les structures extérieures.

2. L'aménagement d'un espace bien-être balnéo sous maîtrise d'ouvrage du CCAS de SAINT PRIVAT

Montant du projet : 101 037 € - Demande au titre du FNADT : 60 622,20 €  
(Projet en lien avec l'extension / restructuration de l'EHPAD du Charnivet)

## Résumé du projet :

**Le CCAS de Saint Privat** restructure et développe « le Charnivet », foyer logements pour personnes âgées qui prendra le statut d'EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes). Le nouvel établissement comprendra 15 places en CANTOU (espace de soins psycho gériatriques) dont 1 accueil de jour – 72 places en EHPAD et 20 chambres en résidence service.

Dans l'enceinte de l'établissement de Saint Privat est prévu la réalisation et l'équipement d'un espace « détente et bien être » d'environ 42 m<sup>2</sup> dédié aux activités de balnéothérapie pour le 3<sup>ème</sup> âge avec une baignoire à porte, un jacuzzi, un hammam.

Si cet espace n'a pas une vocation thérapeutique, il pourra toutefois servir sous prescription et encadrement médical à des séances de kiné balnéothérapie.

Oltre les résidents du « Charnivet », cet espace sera accessible aux personnes âgées des structures extérieures.

L'objectif est de permettre aux personnes âgées :

- d'une part de rompre leur isolement en favorisant la mixité des publics du 3<sup>ème</sup> âge grâce à une ouverture sur les structures voisines
- d'autre part d'entretenir leur forme et bien être, ce qui participe à ralentir les effets du vieillissement.

3. La construction d'un bâtiment public à usage de cabinet médical (62 m<sup>2</sup>) et d'espace multi activités intergénérationnel sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de SAINT JULIEN DU SERRE

Montant du projet : 322 672,96 € - Demande au titre du FNADT : 152 252,00 €  
(Projet en lien avec la réalisation d'un nouveau lotissement dont une partie réservée à du pavillonnaire pour personnes âgées valides.)

## Résumé du projet :

**La commune de St Julien du Serre**, sur un tènement lui appartenant quartier Le Buis, a confié à « Vivarais Habitat » la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble comprenant, outre des lots viabilisés à bâtir réservés à prix préférentiel pour l'accession à la propriété de jeunes couples et du logements social pour des familles, la construction de 10 à 12 pavillons locatifs T2 et T3 pour personnes âgées encore valides (résidence « séniors »).

Le projet comprend sous maîtrise d'ouvrage communale la réalisation d'un bâtiment public affecté pour une part à un espace médical (62m<sup>2</sup>) et d'autre part à un espace multi activités intergénérationnel de 120 m<sup>2</sup>.

En terme d'aménagement, le projet d'ensemble permet de relier deux quartiers distincts de la commune et de créer un cœur de village grâce aux nouveaux services qui s'implanteront dans le bâtiment public (médical et animations).

Concernant l'espace médical, la commune ne disposant d'aucun médecin ni professionnel de santé sur son territoire, il importe de permettre à la population locale d'accéder aux soins, non seulement pour les personnes âgées résidentes dont cette proximité garantit le maintien à domicile, mais également compte tenu de l'apport de population familiale que va générer la construction du nouveau lotissement.

*Concernant l'espace d'activités intergénérationnel, il participe à l'attractivité et à l'animation du nouveau cœur de village, ouvert aux jeunes comme aux moins jeunes afin de favoriser le lien social. Les associations locales trouveront ainsi l'équipement nécessaire à l'organisation d'activités diversifiées : atelier théâtre, jeux collectifs avec une orientation marquée en ergothérapie pour les personnes âgées, lecture et conte, activités manuelles et artistiques, conférences...*

Ces 3 projets sont soutenus par la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals :

- au titre du suivi technique et financier assuré les techniciens de la CCPAV
- à titre financier dans la cadre du règlement d'intervention en fonds de concours à nos communes membres
- dans le cadre de notre rôle de coordination des actions menées par nos communes membres en matière de service aux habitants, notamment dans les domaines de la petite enfance et de l'accueil des personnes âgées.

Il a en effet paru pertinent de soutenir ces initiatives et d'en être le porteur afin de lier les projets et les structures par une stratégie cohérente de prise en compte de l'évolution de la dépendance des personnes âgées, étape par étape.

Les équipements et animations prévus procèdent de cette stratégie d'ensemble en permettant par des actions ciblées de retarder les effets de cette évolution, de préparer les personnes âgées encore valides à une insertion en structure institutionnelle grâce à une fréquentation et une connaissance des établissements de proximité, de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement grâce à la mixité des publics.

Dans cet esprit, au moyen d'une convention tripartite entre les communes et/ou les structures maîtres d'ouvrage, les personnes âgées hébergées en résidence service à St Privat ou Vesseaux ou locataires en résidence « séniors » à St Julien pourront accéder indifféremment :

- aux activités organisées à la mini ferme et au jardin horticole de « la maison Bon Repos » à Vesseaux (espace nature)
- aux activités de balnéothérapie organisées par « le Charnivet » à St Privat (espace bien être)
- aux animations et activités manuelles et artistiques organisées par l'espace d'ergothérapie à St Julien.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte et décide que la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals soit chef de file porteur de projet des projets ci-dessus exposés dans le cadre de la stratégie d'ensemble du territoire intercommunal en matière de service à la population, et plus particulièrement d'accueil des personnes âgées, et s'engage à ce titre à assurer la coordination desdits projets et à veiller au bon respect du partenariat entre les maîtres d'ouvrages dans le cadre de leur réalisation.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.